

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
MONTBENOIT LE 11 MARS 2010

Le 11 mars 2010, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Montbenoît, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric BOURDIN, Maire.

Étaient présents : tous les membres du Conseil en exercice sauf Madame Marielle BONNIN, non excusée, Messieurs Jean-Charles MARGUET et David ROBERT, excusés.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles MAGNIN-FESYSOT

*** SCRUTINS DES REGIONALES É TOURS DE GARDE DES 14 ET 21 MARS 2010 :**

Élaboration des tours de garde, de 8h00 à 18h00, pour la tenue des scrutins des élections régionales des 14 et 21 mars 2010.

*** PROTECTION DES CAPTAGES (choix du cabinet d'étude) :**

(Présentée par M. Gilles MAGNIN-FEYSOT)

Trois bureaux d'étude ont été sollicités : 2 ont répondu, 1 s'est excusé.

La commission d'appel d'offres s'est réunie début mars et a procédé à l'ouverture des plis en présence de Monsieur PARIDIOT du Conseil général. Le cabinet REILE de Beure a été retenu pour un montant de 4310 " HT pour les 3 captages. Délibération est prise à l'unanimité par le conseil pour désigner le bureau d'études REILE qui sera chargé de l'élaboration du dossier de consultation de l'hydrogéologue agréé et du dossier d'enquête publique.

Un premier bon de commande est adressé au cabinet REILE pour l'élaboration du dossier de consultation de l'hydrogéologue agréé.

Concernant le nettoyage du réservoir d'eau, le syndicat des eaux de Dommartin est d'accord pour intervenir dès que possible.

*** ATTRIBUTION DU BOIS DE CHAUFFAGE :**

Suite à la note d'information à la population concernant la vente d'environ 8 stères de bois par la commune, 2 offres ont été reçues en Mairie : M. MENOUX (15 " le stère) et M. LEDOYEN (21 " le stère).

Le conseil décide à l'unanimité d'attribuer le lot à M. LEDOYEN. Un contrat de conditions d'exploitation des bois sera établi entre M. LEDOYEN et la commune.

*** QUESTIONS DIVERSES :**

- Le conseil se prononce favorablement pour le changement du photocopieur de la Mairie et choisi l'option location proposée par la société BUROCOM (soit 45 " HT par mois sur 5 ans).
- Suite au départ de Melle Ludivine TISSOT qui occupait un appartement de la Mairie, le conseil accepte à l'unanimité que Melle Aude LAVILLE reprenne l'appartement à compter du 1er avril. Une délibération est prise en ce sens.
- Concernant le taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2010, le conseil municipal décide à l'unanimité de **NE PAS AUGMENTER** les taux. Pour mémoire : taxe d'habitation : 10,22 % ; taxe foncière (bâti) : 12,92 % ; taxe foncière (non bâti) : 19,12 %.
- M le Maire donne lecture d'un courrier de l'association des communes forestières du Doubs demandant une aide ponctuelle de la part des communes forestières pour le projet mis en place par l'association SEMONS L'ESPOIR concernant la construction de la maison des familles à Besançon. Le conseil est favorable pour verser une subvention exceptionnelle de 50 " , équivalente à 1 m3 de bois en grume. Une délibération est prise en ce sens.

La séance est levée à 20h05

Le Maire,
F. BOURDIN